

**Production des statistiques culturelles et la gouvernance de la culture : Les capacités des cadres du département renforcées !**

MALI 

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 22 JUIN 2022

# 1123

# Malikilé

[www.malikile.com](http://www.malikile.com)

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



**Sénégal-Législatives de Juillet 2022**

## Le Sénégal dans l'impasse ?



**Lutte contre l'extrémisme violent au Mali : Des mesures drastiques s'imposent !**

**Ministère des Maliens  
de l'Extérieur et de  
l'Intégration Africaine**



**Ministère des Maliens Établis à l'Extérieur : Le Co-développement comme facteur d'intégration**



# COVID 19

## CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

**21** Juin  
2022

## RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

**663**

Nouveaux cas confirmés

**02**

Nouveaux guéris

**00**

Nouveaux décès

**00**

Au cours des dernières 24 H

### VACCINATION

**532 762** Vaccinations incomplètes

**1314 694** Vaccinations complètes

### Bilan global de la situation du Covid 19

**cas confirmés**

**31 142**

**Guéris**

**30 314**

**Décès**

**736**

dont 15 font l'objet d'un suivi médical



**MALIKILÉ**

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.13



P.19



P.24



## / Une /

Sénégal-Législatives de Juillet 2022 : Le Sénégal dans l'impasse ?

P.5

## / Brèves /

Massacre à Dialassagou : Le Colonel Assimi Goïta promet de punir les auteurs

P.13

Jeamille BITTAR : « Il faut recomposer le CNT »

P.13

Assemblée ordinaire du GPAC : Les responsables s'engagent pour la mise en œuvre des recommandations

P.14

Le Miniankala à la Primature : Une délégation des ressortissants du Miniankala, conduite par M. Kloussama Goïta, a été reçue, le lundi 20 juin 2022, par le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga.

P.14

Mali : Les forces vives de Bankass entament une "désobéissance civile"

P.15

Hydrocarbures : Les prix pourraient reprendre l'ascenseur dès cette semaine

P.15

## / Actualité /

Lutte contre l'extrémisme violent au Mali : Des mesures drastiques s'imposent !

P.18

Production des statistiques culturelles et la gouvernance de la culture :

Les capacités des cadres du département renforcées !

P.19

Ministère des Maliens Établis à l'Extérieur : Le Co-développement comme facteur d'intégration

P.20

Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit : Communiqué de presse

P.21

Centre du Mali et dans la région de Gao : La MINUSMA condamne les attaques contre les populations civiles

P.22

## / Politique /

Me Cheick Oumar Konaré au sujet de la nouvelle loi électorale : « Le CNT a initié 92 amendements qui ressemblent à du sabotage »

P.24

Mali : La classe politique divisée après l'adoption du projet de loi électorale par le CNT

P.25

## / Culture & société /

Production des statistiques culturelles et la gouvernance de la culture : Les cadres du Ministère de la Culture en formation pour la mise en place d'une solide industrie culturelle et créative

P.27

## / International /

BAD : Jacques Edjangue au poste de vice-président par intérim du Complexe chargé de la gestion des personnes et des talents

P.28

Affaire audio sur Cellou, manif du FNDC, la justice : Une défense laborieuse de Gaoual

P.29

## / Sport /

Angleterre Yves Bissouma : Le malien brise la malédiction des anciens lillois qui ne rapportent rien à leur club acheteur

P.30

## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

**Siège :** Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié [Bamako – Mali]

**Email :** ampikile@gmail.com

**Site Web :** www.malikile.com

**Contacts :** +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :** .....

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



**Aidez-nous à lutter  
contre le Terrorisme  
Contactez le Centre  
d'appel « DÈMÉSO »**



**80001120  
80001122**



**+223 98-17-36-45  
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU  
TERRORISME  
AU MALI**



## Sénégal-Législatives de Juillet 2022

### Le Sénégal dans l'impasse ?

**L**a coalition Yéewi Askanwi défiant l'interdiction par le préfet de sa manifestation prévue ce Vendredi 17 Juin a bien mis en exécution ses menaces de soulèvement. Ainsi à Dakar et à Ziguinchor, Yeumbeul et d'autres localités, on a assisté à des échauffourées entre les forces de l'ordre et les jeunes. Tout porte à croire que c'est là le début de la violence politique tant redoutée, et que l'escalade est prévisible au regard de la radicalisation des deux camps.

Il faut dire que le pays est installé dans une impasse politique, parce qu'il s'est englué dans un imbroglio juridique causé par l'application de la loi sur le parrainage des listes électorales des différents partis et coalitions de partis, en vue des élections législatives du 31 Juillet.

Que se passe-t-il donc pour que nous décisions aujourd'hui de nous engouffrer dans ce tonneau que nous nous acharnons à installer

confortablement au bord du gouffre ? s'est interrogé Mamadou DIOP DECROIX, figure emblématique de l'opposition Sénégalaise depuis Senghor.

La délégation générale aux élections (DGE) démembrement du ministère de l'intérieur chargée de de la réception des dossiers de candidatures avait déclaré irrecevables la liste départementale de Dakar de Yéewi Askanwi, et plus tard ce fut la liste nationale proportionnelle de la même coalition.

Le rejet de la liste départementale était fondé sur le non-respect de la parité, et le Conseil Constitutionnel a autorisé la coalition, après recours, de rectifier sa liste. Par contre sur la liste nationale proportionnelle, invalidée parce qu'une personne a été investie à la fois comme titulaire et comme suppléant, le juge a décidé d'invalider la liste des titulaires et de valider celle des suppléants.

C'est véritablement cette décision qui a ins-

tallé la confusion et le juridisme à tout va dans le pays. Chacun y allant de sa propre interprétation. La coalition YAW a alors annoncé la tenue d'une manifestation à la date du 17 Juin à la place de la Nation. Comme elle en avait organisé le Mercredi 8 Juin.

C'est véritablement les différentes interprétations du communiqué du Conseil National de Régulation de l'audiovisuel du 7/6/22 concernant COUVERTURE MEDIATIQUE DES ELECTIONS DU 31/7/22 qui a mis le feu à l'huile. On pouvait y lire : « La période de précampagne s'étend du Vendredi 10/6/22 à 00H au Samedi 9/7/22 à minuit. Durant la précampagne, est interdite la diffusion, par les médias (presse écrite, presse en ligne, radio et tv) de toute manifestation ou déclaration de soutien à un candidat ou à un parti politique ou à une coalition de partis politiques, ou à une liste ». Suffisant pour le préfet de Dakar, de signer un arrêté interdisant la tenue de cette manifes-



tation pour risque de trouble à l'ordre public. Comme pour se donner bonne conscience et montrer la voie, le président de la république annonce le report de sa visite économique dans le Sud, pour respecter la décision du préfet.

Cette interdiction rejetée par l'opposition pour qui le droit de manifester est un droit consacré par la constitution, soumis à l'obligation d'information, certes, mais pas d'autorisation. Il s'y ajoute selon les leaders de l'opposition, que le CNRA, depuis 1992 sort le même communiqué pour la période de précampagne et campagne, mais ne cible que la couverture faite par les médias à l'actualité politique.

Mais au préalable, pour ajouter à la confusion, le procureur de la république avait fini de faire

une sortie, inopportune et maladroite pour faire le point sur la manifestation du 8, en déclarant l'arrestation d'un présumé séparatiste lors de la manifestation.

Selon Amady Diouf, l'homme serait géo localisé depuis son départ de la Casamance et suivi jusqu'à son arrestation après la manifestation. Dans un récit incohérent, où le Procureur butait sur ses mots, hésitait et donner l'image d'être mal à l'aise, en parlant de rébellion et d'insurrection pour une réunion qui s'est passée le plus pacifiquement, sans aucun débordement et comme bonus, une place nettoyée après la rencontre. Le procureur a été excessif selon certains observateurs en disant « toute personne mêlée de près ou de loin à la venue des rebelles à Dakar sera suivie et

traduite en justice. Il n'y aura pas d'intouchables »

C'est pourquoi lors d'un point de presse à la veille de la manifestation prévue, Khalifa Sall chef de file de Takhawou Dakar et membre influent de la conférence des leaders de YAW dira : « Le préfet a interdit notre manifestation du 17 pour trouble à l'ordre public, je trouve que les arguties sont fallacieuses et les arguments impertinents. Par conséquent nous continuons à appeler au meeting » et d'ajouter « **ce qui est frappant, c'est la concomitance entre la sortie du gouverneur de Dakar, la conférence de presse du procureur de la république et l'arrêté pris par le préfet de Dakar pour interdire le rassemblement.** ». Voudrait-il dire qu'il s'agit là d'un complot, qu'il ne s'y prendrait autrement! Son allié de Pastef les Patriotes, Ousmane Sonko sera plus virulent et radical, « ce que je veux dire à Macky Sall, c'est que ça se jouera dans la rue, et moi j'appelle tous les Sénégalais à sortir dans la rue. C'est tout. Ils veulent pointer deux choses : la rébellion et l'insurrection ».

On le voit donc le ciel est gros de menaces au Sénégal, et la tenue de ces élections législatives s'annonce incertaine au fil des jours et des événements.

Reste à savoir qui va sauver le Sénégal de ce précipice à l'horizon ?

Samba Moussa LY



## ■ Croissanceafrique.com



(CROISSANCE AFRIQUE)-Le ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains de l'Etranger, Nasser Bourita, a eu, ce lundi 20 juin 2022 à Rabat, des entretiens avec la Vice-présidente de la Chambre des Députés du Chili, Mme Claudia Nathalie Mix Jiménez. Les deux parties ont notamment évoqué, au cours de ces entretiens, qui s'inscrivent dans le cadre d'une visite de travail de Mme Natalie Jiménez au Royaume à la tête d'une importante délégation parlementaire, les moyens de renforcer les relations de coopération entre les deux pays....



**Serge Daniel**  
@SergeDa58898703

#Mali-CEDEAO-CI-NIGER/  
D'après mes informations, G. Jonathan, médiateur de la CÉDEAO pour le Mali arrive le 23/06 à Bamako pour des entretiens avec les autorités maliennes en prélude au sommet de la Cédeao du 3/07/ à Accra. Par ailleurs visite d'Etat en CI du Président du Niger

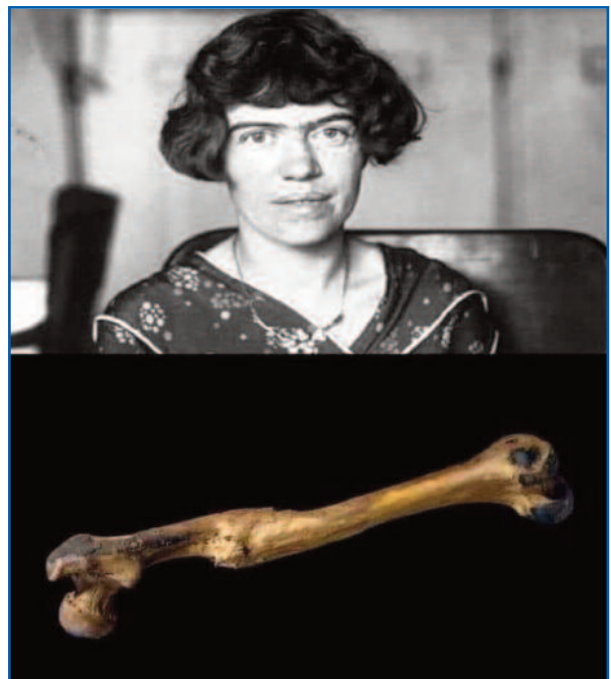
13:00 · 21.06.22 · Twitter for iPhone

## ■ Burkina On Line



« Un étudiant a demandé un jour à l'anthropologue Margaret Mead ce qu'elle considérait comme le premier signe de civilisation dans une culture. L'étudiant s'attendait à ce que l'anthropologue parle de cro-

chets, de bols en argile ou de pierres à aiguiser, mais non. Mead a dit que le premier signe de civilisation dans une culture ancienne est la preuve d'une personne avec un fémur cassé et guéri. Mead a expliqué que dans le reste du règne animal, si vous vous cassez la jambe, vous mourez. Vous ne pouvez pas fuir le danger, aller à la rivière pour boire de l'eau ou chasser pour vous nourrir. Vous devenez de la viande fraîche pour les prédateurs. Aucun animal ne survit à une patte cassée assez longtemps pour que l'os guérisse. Un fémur cassé qui a guéri est la preuve que quelqu'un a pris le temps de rester avec celui qui est tombé, a guéri la blessure, a mis la personne en sécurité et a pris soin d'elle jusqu'à ce qu'elle se rétablisse. "Aider quelqu'un à traverser des difficultés est le point de départ de la civilisation", a expliqué Mead. La civilisation est une aide communautaire."



## ■ Kassoum Thera



Disons nous la vérité négocions avec ces gens là ce n'est pas pour moi un signe de faiblesse

## ■ Bacary Camara



Mon petit coup de cœur matinal

Le président du CNAS-FASO Hèrè Soumana Sacko est le seul homme politique malien qui a condamné clairement le coup d'État perpétré contre le président Alpha Condé chassé du pouvoir par les réseaux franco-israéliens. Tout le monde se souvient des incessants allers-retours de l'ex-président Sarkozy à Conakry. Les plus naïfs à commencer par les leaders politiques guinéens ont applaudi à tout rompre, l'auteur du coup de

force, mais bon ça c'est une autre histoire.

Ancien premier ministre de la transition de 92 et digne patriote Soumana Sacko est une personnalité politique sincère et fière de ses opinions. Peu connu par une jeunesse apolitique et tournée plutôt vers la quête immodérée d'une vie de luxe et de luxure et des promotions rapides dans la haute administration publique, il est difficile dans ces conditions de voir ce « rédempteur » (chez lui ce mot garde tout son sens) accéder aussi logiquement à la magistrature suprême par la voie des urnes.

Ce grand commis de l'Etat a été le seul homme politique malien qui a refusé toute forme de compromis ou de compromission avec les « religieux », car il croit à juste raison que lorsque la religion sert de carburant politique, il perd du coup toute sa spécificité. Le temps ne lui donne-t-il pas raison.

Sur un plan purement politique, les faibles résultats électoraux de son parti (à cause du marchandage électoral devenu la principale règle du jeu) ne permettent pas aujourd'hui de faire une analyse rigoureuse de la capacité réelle de cette formation à cause notamment de la cupidité, la volatilité et la mobilité de l'électorat. Toutefois la CNAS-FASO Hère conserve invariablement toute sa dignité, comme elle est aussi fière de faire étalage de sa ligne politique claire, cohérente et responsable.

Mais force est de reconnaître que malgré ses moyens modestes le parti doit travailler davantage pour améliorer son maillage territorial, condition indispensable pour remporter des victoires électorales. Son parti avait rejeté l'accord d'Alger, parce qu'il violait à ses yeux la constitution du 12 janvier 1992 et tous les protagonistes reconnaissent sans fioriture, que cet accord parachuté dans le ciel malien est quasiment inapplicable en l'état..

B.CAMARA/Le Phénix



## Gouvernement du Mali



Bamako | 21 juin 2022 | #Justice

Cour Suprême : Le Président de la Transition a présidé la cérémonie d'installation et de prestation de serment des nouveaux membres

Le Président de la Transition, SE le Colonel Assimi GOÏTA, Chef de l'État, a présidé l'audience solennelle de prestation et d'installation du Président, du Vice-Président, du Premier Avocat général, des

Conseillers, des Avocats généraux ainsi que des Rapporteurs Publics de la Cour Suprême, mardi 21 juin 2022.

En présence du Premier ministre ; du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux ; du Gouverneur et du Maire du District de Bamako ; des membres du bureau de la Cour Suprême ; du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats ; le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature a procédé à l'installation de Fatoma Théra, Moussa Diarra et Mamadou Lamine Coulibaly, respectivement dans leurs fonctions de Président, Vice-Président et 1er Avocat général de la Cour Suprême du Mali, à travers une prestation de serment.

Les membres du bureau de la Cour Suprême, qui estime qu'il s'agit d'un grand jour au sein de leur institution judiciaire, ont salué la présence du Chef de l'État à cette « audience sans procès ». Une présence qui, selon eux, est la preuve de l'intérêt que le Chef de l'Etat accorde à tout le corps judiciaire.

Cette cérémonie d'installation et de prestation a servi d'occasion pour rappeler à ceux qui ont prêté serment le caractère sacré de ladite cérémonie ainsi que les dispositions légales l'instaurant. Ils ont donc été invités à ne dire que le droit.

Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats a rassuré le Président de la Transition que ces hommes, désormais installés dans leurs fonctions, accompliront leur devoir avec professionnalisme et détermination, dans le respect de la déontologie. Cette prestation de serment recommande d'eux la pédagogie, la déontologie et le droit, a-t-il précisé.

Pour sa part, le Chef de l'État, tout en félicitant les magistrats en question, a rappelé la nécessité pressante de justice au Mali. « La Cour suprême étant la plus haute juridiction en matière judiciaire, administrative et des Comptes, je vous demande de ne pas démeriter, de servir d'exemple à vos cadets », a exhorté le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature. Il a invité ces derniers à être un espoir pour le Mali Koura.



Le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Son Excellence Monsieur Abdoulaye DIOP a pris part à la cérémonie d'ouverture du Séminaire international sur le droit à la survie et au développement : priorités des droits de l'Homme dans les pays du Sahel, tenue au Centre International de Conférence de Bamako, le lundi 20 juin 2022.

Placé sous la présidence du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux qui représentait le Premier Ministre, Chef du Gouvernement pour la circonstance, ledit Séminaire était organisé par l'Alliance en faveur du droit de la personne et de la dé-



mocratie, en collaboration avec l'Ambassade de la République populaire de Chine au Mali.

Prenant la parole lors de cette cérémonie, le Ministre DIOP a salué le dynamisme de la coopération bilatérale et la convergence de vues entre le Mali et la Chine sur plusieurs thématiques, y compris la question des droits de l'Homme.

Il a rappelé le ferme attachement du Mali au respect des droits de l'Homme et des valeurs liées à la vie humaine dont le fondement remonte à la charte de KURUKANFUGA.

Il a surtout insisté sur la nécessité d'aborder les questions de sécurité et de développement par une approche holistique qui favorisera le plein exercice de la souveraineté nationale sur l'ensemble du territoire malien à travers une gouvernance vertueuse.

Il a enfin dénoncé la politisation et l'instrumentalisation de la question des droits de l'Homme ainsi que l'ingérence aux affaires intérieures de nos pays par certains partenaires sous couvert des droits de l'Homme. Abdoulaye Diop

Bureau de l'information et de la presse/MAECI



## Mali Actu



Les éléments de la Division des investigations criminelles (Dic) sont en train d'enquêter sur une sordide affaire d'association de malfaiteurs, escroquerie, faux et usage de faux portant sur un montant de 836 millions F Cfa au préjudice de Coris Bank.



## Adam Dicko est à La Haye.



Au compte de African Union / FemWise-Africa je participe à la session de formation sur « La négociation et la médiation comme instrument de résolution des conflits armés et politiques » pour les médiateurs.



## L'Obs



Le responsable de l'UEFA a évoqué 2 600 faux billets apportés aux tourniquets du stade de France. Un chiffre très éloigné des 35 000 évoqué par le ministre de l'Intérieur



## Malick Konate



Communiqué de la synergie des syndicats de l'éducation signataires du 15 octobre 2016  
#Bèki\_Takè #MonNouveauMali

LES SYNDICATS DE L'ÉDUCATION  
SIGNATAIRES DU 15 OCTOBRE 2016  
(SYPESCO, SYNEB, SYNEFCT, SYNESEC, SYLDEF, FENAREC, COSES)

CONTACTS: 65 82 10 62/ 05 85 90 06/75 41 29 84/66 78 20 37/76 30 47 04/71 30 45 92/ 75 63 20 26

**LETTRÉ CIRCULAIRE N°026**  
**RAPPEL DES RAISONS DE LA SUSPENSION DES MOTS D'ORDRE**

Les syndicats de l'Éducation signataires du 15 octobre 2016 informent l'opinion publique nationale et internationale qu'en raison des sanctions imposées à notre pays par la CEDEAO, ils ont suspendu l'ensemble de leurs actions qui étaient en cours en guise de bonne foi et surtout pour manifester de leur fibre patriotique.

Ils rappellent aussi que de la suspension à aujourd'hui, aucune action véritable n'a été engagée par le gouvernement pour trouver une issue favorable à la question qui l'oppose aux syndicats de l'éducation.

Ils signalent que l'accalmie observée dans le domaine scolaire est due à la bonne volonté exprimée par les syndicats et affirment qu'aucun accord n'a été conclu entre eux et le gouvernement.

Toutefois, les syndicats de l'éducation signataires du 15 octobre 2016, fidèles à leur serment et respectueux de leur engagement pris, le 10 janvier 2022, eu égard au maintien encore des sanctions sur le pays, invitent leurs militants et militants à participer activement et efficacement aux examens de fin d'année scolaire 2021-2022.

Les Syndicats de l'éducation signataires du 15 octobre 2016 rassurent les militants que la lutte pour l'application de l'article 39 se reprendra dès que les conditions seront réunies.

**Ensemble, nous pouvons.**

Bamako, le 20 juin 2022

ONT SIGNÉ :

Moulaye K. COULIBALY Le Secrétaire Général SYPESCO	Amadou COULIBALY Le Secrétaire Général SYNEB Tel: 75 41 22 84	Outmane ALMOUDOU Le Secrétaire Général SYNEFCT	M. Gaye DIALLO Le Secrétaire Général SYNESEC
Yacouba OUSSEYLOU Le Secrétaire Général SYLDEF	Valentin DEMBELE FENAREC Secrétaire Général	Amadou DOLO COSES	

## koaci.com



Côte d'Ivoire : Les résultats du CEPE connus, 64,76 % d'admis contre 52,51 % l'année dernière avec un meilleur taux de réussite des filles par rapport aux garçons



## Mali Actu



Le premier bilan officiel des attaques perpétrées ce week-end dans le centre du pays « fait état de 132 civils froidement tués par les combattants de la Katiba du Macina de Amadou Kouffa », informe le gouvernement malien.



## Paul Diarra



Koureichy Cisse maintenant on fait quoi ?



© Autre presse par DR Ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian

Accusé d'atteinte aux biens publics et autres infractions aux dépens de l'Etat du Mali, l'ancien Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la France, Jean Yves Le Drian était convoqué hier 20 juin 2022 par M. Mahamoudou Bello Dicko, le juge d'instruction du Tribunal de Grande Instance de la Commune III du district de Bamako. Mais comme on pouvait s'y attendre, Jean Yves Le Drian ne s'est pas rendu à Bamako pour répondre à cette convocation qui résulte d'une plainte déposée par le (...)

Par MAMADOU SEKOU TRAORE

## Vents du Sahel



#Mali | Les #FAMa patrouillent régulièrement sur la RN17 sans s'aventurer plus loin, laissant les GAT libres de toutes actions. C'est pourquoi les FAMa continuent d'entretenir le dialogue avec #Barkhane, qui se rend au plus près des populations pour assurer leur #sécurité.



@VentsDuSahel  
f t d i

## ■ Abdoul MBAYE



Au sein de BBY il y a des femmes et des hommes qui aiment leur pays. Ils doivent marquer leur désaccord avec Macky SALL en refusant de le suivre dans ses choix suicidaires. Il pourrait bientôt ne lui rester que son Raspoutine pour tenter de plonger le Sénégal dans le chaos.

Un pays ne se gouverne pas par la vengeance et la punition; non plus une démocratie par une démarche d'élimination des opposants. Macky SALL n'a manifestement pas la carrure pour diriger le Sénégal. Il le mène au chaos. C'est peut être son projet pour s'en sortir.

Lorsque les manifestations sont autorisées comme le prévoit notre Constitution, il n'y a ni destructions ni morts. Lorsqu'elles sont interdites sous fallacieux prétextes, il y a destructions et morts. Qui sont donc les fauteurs de troubles à l'ordre public?

## ■ Larmes des pauvres™



#Mali -- #Bandiagara Ce jeudi 16/06 des individus armés non identifiés ont attaqué un checkpoint de la milice dan na amassagou à #Tilé gare sur la RN15, trois (3) miliciens ont été blessés et plusieurs motos emportées par les attaquants.

Les massacres des civils au centre du #Mali n'est pas une fatalité plutôt une manque de volonté politique de mettre fin à ce cycle de violence, l'injustice est préférable au désordre. Je préfère me taire pour ne pas vexer l'autre.

#BurkinaFaso #Kossi dans une vidéo non officielle le #JNIM revendique l'attaque qui a visé les éléments de la #GARSI de #Barani le

9 juin passé et présente le butin pris dans laquelle trois gendarmes avaient perdu la vie.



## ■ Wassim Nasr



#Mali l'EI #Sahel diffuse des photos des combats d'#Anderamboukane #Ménaka 46 dépouilles de combattants #MSA #GATIA GTIA8 y sont visibles et quelques prises de guerre





Préparez à **SUP MTI BENI MELLAL** votre carrière  
 d'**INGÉNIERIE** et de **MANAGER**

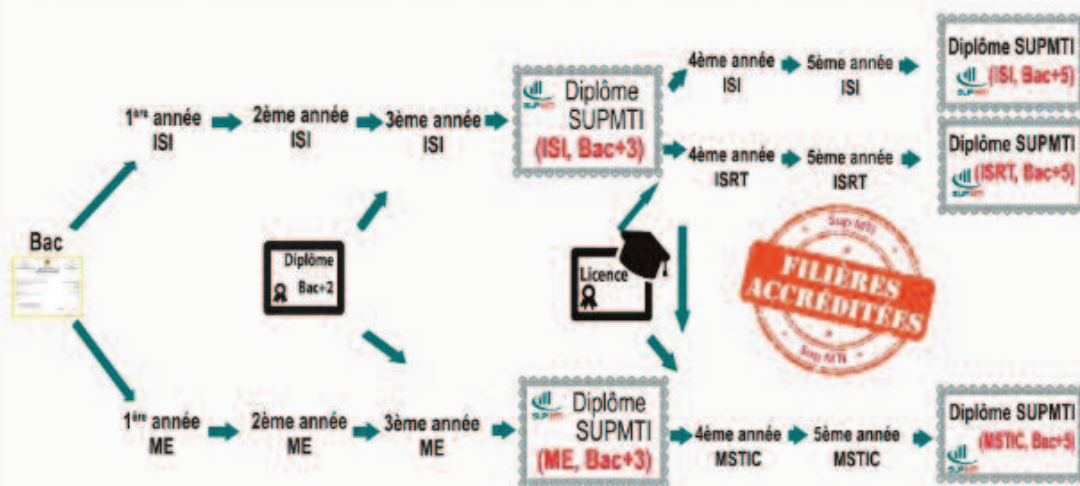
**ÉCOLE DE MANAGEMENT**

- ✓ Management des Entreprises (**ME Bac+3**)
- ✓ Management des Systèmes et Technologies de l'Information et de Communication (**MSTIC Bac+5**)

**ÉCOLE D'INGÉNIERIE INFORMATIQUE, RÉSEAUX ET TÉLÉCOMS**

- ✓ Ingénierie des Systèmes Informatiques (**ISI Bac+3**)
- ✓ Ingénierie des Systèmes Réseaux et Télécoms (**ISRT Bac+5**)
- ✓ Ingénierie des Systèmes d'Information (**ISI Bac+5**)

L'EXCELLENCE  
 PAR LA FORCE  
 DU GROUPE  
 DES ÉCOLES  
**SUP MTI**



**Diplômes Bac+3 et Bac+5**

Partenaires :



Certificats  
 Internationaux :



Nationalités des étudiants de **SUP MTI Béni Mellal**



Maroc



Côte d'Ivoire



Sénégal



Congo Brazzaville



Togo



Gabon



Niger

**SUP MTI BENI MELLAL**

**Contacteur au Mali**

Boulevard Hassan II, (+212) 5 23 42 22 33/34

D&D Consulting

**Massacre à Diallassagou : Le Colonel Assimi Goïta promet de punir les auteurs**



**En marge de la remise officielle des clés des tracteurs subventionnés aux producteurs agricoles, le lundi 20 juin 2022 à Samanko, dans la Commune du Mandé, le Président de la Transition, le Colonel Assimi Goïta, s'est incliné sur la mémoire des victimes de l'attaque terroriste qui a fait plus de 100 morts, tous des civils, selon des sources locales, entre samedi 18 et dimanche 19 juin 2022, à Diallassagou, cercle de Bankass.**

Quelques heures après le massacre de plus de 100 civils par des hommes armés terroristes à Bankass, plus précisément dans la Commune de Diallassagou, le Président de la Transition, le Colonel Assimi Goïta, lors de la remise des clés des tracteurs subventionnés aux producteurs agricoles à Samanko, s'est incliné devant la mémoire des victimes. Une occasion pour lui de rassurer que ce crime ne restera pas impuni. « Tout d'abord, nous nous inclinons devant la mémoire de nos populations qui ont été victimes de l'attaque barbare survenue dans la Commune de Diallassagou. Nous promettons que cet acte barbare inqualifiable ne restera pas impuni », a-t-il déclaré, avant d'entrer dans le sujet du jour. Survenue dans la nuit du samedi 18 au dimanche 19 juin 2022, cette attaque se présente comme la plus désastreuse contre la population civile depuis le début de la transition. Selon des sources locales, le bilan fait état de plus de 100 morts et des personnes enlevées. Beaucoup de biens matériels ont été également emportés par les assaillants.

Issa Djiguiba / Source : LE PAYS

**Jeamille BITTAR : « Il faut recomposer le CNT »**

**Après l'adoption de la loi électorale par les membres du CNT, le parti de Jeamille Bittar dit garder sa position, néanmoins, il prévoit qu'il ne se reconnait pas dans le contenu de cette nouvelle loi.**

Dorénavant, nous voilà dans un schéma "à la balle au rebond". Hier, c'était le même clan qui défendait que le Premier ministre passe devant un parlement légitime pour la présentation de son action gouvernementale, son bilan à la tête du Gouvernement. Aujourd'hui que son programme sur la loi électorale a été examiné, on revient à qualifier ce même parlement de caduc. C'est de regarder la population avec un œil de démon.

Interrogé par un journaliste de la radio Energie FM, Monsieur Bittar se dit sidéré de voir que le CNT a mis des amendements sur la loi électorale initiale, et propose à un retour à l'ancien système dans l'organisation des élections en incluant l'administration dans la nouvelle loi. Cependant, il demande le remplacement du CNT par une assemblée constituante, et la dissolution de la constitution. Ce, pour procéder à la réécriture d'une nouvelle Constitution, et enfin mettre en place une loi électorale en due forme. C'est-à-dire ce qui va avec idéologie de la refondation de l'État.

Par ailleurs, si le Gouvernement avait écouté la classe politique ou si le président avait procédé à la nomination d'un Gouvernement de mission depuis le commencement de la Transition, on ne serait pas là à crier de gauche à droite pour la réussite de la Transition. Mais au lieu de cela, on a préféré jouer au jeu du clanisme avec la vie de la nation.

Maintenant, comme la situation semble les échapper, on chercherait à faire porter le chapeau par quelqu'un d'autre. En tout cas, nous savons tous que la fin d'une transition s'achève avec les élections, et qui dit l'élection parle de politiques qui ont aussi besoin du peuple. Donc, qu'on laisse le sort des politiques à la population. On veut faire croire dans ce pays que tout ce qui s'est passé est l'œuvre des seuls politiques. Nous sommes tous concernés par l'échec de la démocratie dans ce pays, sinon il y a des pays qui n'ont pas connu de coup d'État et pourtant la démocratie existe. Nous devons nous mettre ensemble pour la construction du bateau Mali.

Lansine COULIBALY / Source : LE COMBAT



Abonnez vous à votre journal numérique

**Malikilé**

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp : 70 44 2223 / Email : ampikile@gmail.com  
Site : www.malikile.com

**Assemblée ordinaire du GPAC : Les responsables s'engagent pour la mise en œuvre des recommandations**



**Le Groupement Professionnel des Agences de Communication du Mali (GPAC) a tenu, le jeudi 16 juin 2022 au Conseil National du Patronat du Mali (CNPM), sous la haute présidence du ministre de la Communication et de l'Économie numérique, son assemblée générale ordinaire.**

La cérémonie d'ouverture de l'assemblée générale du Groupement Professionnel des Agences de Communication du Mali a été présidée par le ministre de la Communication et de l'Économie numérique, en présence de plusieurs autorités du monde de la presse et de la communication, mais aussi du Patronat. Le GPAC est un syndicat patronal affilié au CNPM.

Cette organisation, créée en 2011, compte à ce jour 96 membres et est animée par un bureau de 16 personnes, dont les chefs d'entreprise de qualité. Au cours de cette assemblée générale, le bureau a sollicité les validations et le quitus des membres. Il prend également note des conseils et les recommandations de ses membres. Sont membres du GPAC, les agences du conseil en communication, les agences de communication et les régies publicitaires.

Conformément aux dispositions statutaires, le GPAC organise chaque année son assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour est conforme aux procédures habituelles. Les points suivants ont été évoqués: la présentation du rapport d'activités du bureau, du rapport financier, du plan d'action 2022-2023 et les amendements des textes.

Selon le président du GPAC, malgré le contexte très difficile influencé par la crise sanitaire et sociopolitique, le GPAC tient bon. "Nos activités ont eu une chute de près de 50% qu'à un moment donné, on avait pensé demander au ministre de la Communication s'il n'y avait pas une subvention pour le secteur de la publicité", a fait savoir le président, Sidy Dagno. Au cours de cette assemblée générale, le bureau a sollicité les validations et le quitus des membres. Il prend également note pour l'exécution des conseils et recommandations de ses membres.

Présent à cette cérémonie en tant que vice-président de l'Administration provisoire du Patronat, Ibrahima Diawara a remercié le GPAC à travers

**Le Miniankala à la Primature : Une délégation des ressortissants du Miniankala, conduite par M. Kloussama Goïta, a été reçue, le lundi 20 juin 2022, par le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga.**



Cette délégation était composée notamment d'autorités coutumières et d'élus de la zone. Les ressortissants du Miniankala ont réaffirmé leur soutien à la Transition et à ses Institutions tout en s'engageant à œuvrer pour renforcer leur idéal de paix et de réconciliation nationale. C'est dans ce cadre là, qu'ils ont organisé un forum pour la paix et la réconciliation nationale et des séances de bénédictions pour la réussite de la Transition.

Ils ont également fait part au Chef du Gouvernement de leurs préoccupations relative à l'insécurité dans la zone et à la sécurité alimentaire, car des récoltes ont été brûlées par des groupes terroristes.

Choguel Kokalla Maïga a remercié ses hôtes pour leur soutien, c'est grâce au soutien des populations que le Gouvernement peut affronter les défis.

« Rien ne peut être fait sans la sécurité », a rappelé le Premier ministre, le Président de la Transition et le Gouvernement sont à pied d'œuvre pour le retour de la sécurité sur tout le territoire, a affirmé le Premier ministre.

Source : CCRP/Primature

sa dynamique et son sérieux.

"Le Groupement Professionnel des Agences de Communication (GPAC) est un membre important du CNPM, tant par l'importance de son champ d'action que par la sensibilité de ses interventions. Sa contribution au rayonnement du CNPM est extrêmement importante", a indiqué le patron de IBI Groupe.

Le président de la Maison de la Presse, Bandiougou Danté, a salué la complicité qui règne entre le GPAC et la Maison de la Presse, surtout pour l'élection des membres de la HAC.

Bourama KEITA / Source : LE COMBAT

**Mali : Les forces vives de Bankass entament une "désobéissance civile"**



**Pour protester contre l'attaque terroriste ayant fait 132 morts parmi les civils**

Les forces vives du cercle de Bankass dans la région de Bandiagara (centre), composées d'élus, de leaders communautaires et de la société civile, entament, dès ce mardi, une "désobéissance civile", en fermant les services étatiques et non étatiques, jusqu'à nouvel ordre, a-t- appris d'un communiqué émis à cet effet.

« Seuls les centres de santé, les commerces et les ambulances restent fonctionnels », précise le communiqué.

Cette décision fait suite à l'attaque terroriste menée par la "Katiba du Macina" contre les paisibles populations des villages de Diarrassagou, Dianweli, Deguessagou et environs, dans le cercle de Bankass, ayant fait cent-trente-deux (132) morts parmi les civils.

L'attaque a été menée "par des combattants de la Katiba du Macina" dans la nuit du 18 au 19 juin courant dans plusieurs villages du cercle de Bankass dans la région de Bandiagara au centre du pays, a annoncé, lundi, le gouvernement malien dans un communiqué consulté par l'Agence Anadolu.

Dans un communiqué publié lundi soir, les organisateurs de la "désobéissance civile" ont déclaré que « vu les différentes rencontres tenues et les missions effectuées auprès des plus hautes autorités du Mali, pour demander la sécurisation des personnes et de leurs biens, nous sommes au regret de vous annoncer qu'à partir de mardi 21 juin courant, jusqu'à nouvel ordre, nous entrons en désobéissance civile conformément à l'article 121 de la constitution du 25 février 1992 ».

Le gouvernement, de son côté, "rassure que toutes les dispositions seront prises pour rechercher et traduire les auteurs de ces crimes devant la justice », affirmant que la protection des personnes et de leurs biens demeure "sa priorité absolue".

Pour rappel, les forces vives de la région de Bandiagara avaient entamé, en décembre 2021, une "désobéissance civile" en procédant à la fermeture des services étatiques et les structures de l'éducation sur toute l'étendue de la région, pour protester contre l'attaque terroriste des forains de Songho, dans le cercle de Bankass ayant fait 31 morts et 17 blessés, dont une majorité de femmes et d'enfants en partance à la foire hebdomadaire de Bandiagara.

Source : Anadolu Agency

**Hydrocarbures : Les prix pourraient reprendre l'ascenseur dès cette semaine**



**Les consommateurs maliens n'en sont pas encore au bout de leur peine. Un nouvel épisode de la série inarrêtable des augmentations, de bonne source, pourrait intervenir dès cette semaine avec une nouvelle hausse des prix d'hydrocarbures en cours.**

Il nous revient de même source, en effet, que les pourparlers très corsés sur la question sont prévus ce mardi pour convenir des proportions nouvelles dans lesquelles les prix seront revus à la hausse. Il faut dire qu'ils ont déjà connu une augmentation substantielle de 50 francs CFA environ, il y a deux semaines, et pourraient atteindre comme au Sénégal la barre des 1 000 francs CFA pour le litre d'essence et une hausse relativement moindre pour le gasoil.

Quid du gaz butane qui avait atteint des hauteurs vertigineuses ? Difficile de le dire. Il paraît évident, en revanche, que les augmentations ne manqueront pas de répercuter en même temps sur les prix des transports qui sont actuellement au cœur de vives discussions entre les acteurs de ce secteur et les pouvoirs publics. Il va sans dire de nombreux autres produits de consommation courante dont la stabilité sera difficilement épargnée par le phénomène inflationniste.

Avec par ailleurs un impact logique et quasi inévitable sur les pouvoirs d'achat, on est en droit de s'attendre, en définitive, à une annihilation de tous les acquis socio-syndicaux récemment obtenus ainsi qu'à une remise au goût du jour de nombreuses autres revendications en stand-by et qui n'attendent que la levée de l'embargo pour être réchauffées.

La Rédaction





**Institut National de Prévoyance Sociale  
(INPS)**

**SERVICE AMO**

*Contacts: 63 25 18 84 / 20 22 04 08*

**COMMUNIQUE**

**A L'INTENTION DES ASSURES AMO DE L'INPS**

**La Direction générale de l'INPS** porte à la connaissance de tous les assurés enrôlés à l'AMO de Janvier à Mai 2022, dans les centres déconcentrés de l'INPS (Communes I, II, III, IV, V, VI et du SAMO) que les cartes biométriques AMO sont disponibles dans les agences principales des communes de Bamako et du SAMO de l'INPS.

La Direction générale de l'INPS compte sur la bonne compréhension de toutes et de tous.

Bamako le 09 Juin 2022

P/ Le Directeur général PO  
Chef de service AMO-INPS

  
**Dr Bandiougou M TRAORE**





## Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

# BON A SAVOIR

### ■ C'EST QUOI L'ENRICHISSEMENT ILLICITE ?

L'enrichissement illicite est :

- l'augmentation substantielle du patrimoine d'un agent public sans rapport avec ses revenus légitimes, ou
- le train de vie que mène cet agent sans rapport avec ses revenus légitimes.

### ■ C'EST QUOI LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est la liste détaillée des revenus et des biens qui appartiennent à un agent public, transmise par cet agent aux autorités compétentes pour analyse et exploitation conformément à la loi.

### ■ QUI DOIT FAIRE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens concerne les personnalités suivantes : présidents d'institution, ministres et assimilés, présidents et membres des autorités administratives indépendantes, députés ou maires, autres ordonnateurs ou comptables publics, directeurs généraux, présidents d'établissement public, directeurs généraux, nationaux ou régionaux des services de l'Etat, magistrats, chefs d'état-major des armées, responsables de la passation de marchés publics, responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

Les personnalités concernées sont environ 8 000.

### ■ OÙ FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. En retour, cette autorité délivre un récépissé à l'auteur de la déclaration de biens.

### ■ QUELS SONT LES REVENUS ET BIENS À DÉCLARER ?

- les revenus : salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues ;
- les biens meubles : véhicules, meubles et bijoux de valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales,
- les biens immeubles : maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, animaux, terrains nus.

Tous les revenus et biens doivent être déclarés, qu'ils soient situés au Mali ou à l'extérieur.

### ■ QUELLES SONT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives comme les titres fonciers, les lettres d'attribution, les concessions rurales, les concessions urbaines, les relevés de comptes bancaires, etc.

### ■ QUAND FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné :

- au début de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration de biens ;
- chaque année, au plus tard le 31 décembre ;
- à la fin de la fonction ou du mandat.

Le formulaire de déclaration de biens est téléchargeable en cliquant

[www.oclei.ml](http://www.oclei.ml)

<https://www.facebook.com/Office-Central-de-Lutte-Contre-l-Enrichissement-Illicite>

# Lutte contre l'extrémisme violent au Mali : Des mesures drastiques s'imposent !



**L'**extrémisme violent est un phénomène inquiétant au Mali et dans plusieurs pays de la sous-région. Cette situation interpelle aussi bien les autorités politiques que tous nos compatriotes et la communauté internationale.

Depuis les événements de 2012, la situation sécuritaire, un levier sur lequel certains groupes extrémistes sous le couvert de la religion se sont appuyés pour instaurer la terreur et la désolation au sein de la population, s'est dégradée au Mali. La prolifération de l'extrémisme violent est due en grande partie à la mauvaise gouvernance récurrente caractérisée par la mauvaise distribution de la justice, la mauvaise administration du territoire, la corruption et la gabegie financière. Il n'est un secret pour personne que quand ces groupes extrémistes ont débarqué au Mali, l'Etat n'avait pas de répondant nécessaire pour conserver son système même si c'était un mauvais système. En outre, la pauvreté fait partie des causes sous-jacentes de l'augmentation de la fréquence de l'extrémisme violent au Mali et dans les autres pays du Sahel. Cela s'explique par la stigmatisation sociale très marquée du chômage dans l'ensemble de la région. Une personne vivant dans la pré-

carité est une proie facile à la radicalisation. Les groupes extrémistes ont exploité les faiblesses de la gouvernance pour apporter des solutions jugées meilleures à tort ou à raison par la population des zones sous emprise.

Il va s'en dire que c'est le système de valeur qui a influencé négativement le comportement d'une catégorie de la population. Contrairement à certaines affirmations, ce n'est pas l'idéologie qui a intéressé les populations mais plutôt les solutions proposées par les groupes extrémistes. Ceux-ci savaient qu'il y avait une justice à géométrie variable.

La question de l'extrémisme violent n'a rien d'idéologique. C'est un banditisme d'un nouvel ordre qui s'abrite derrière la religion pour s'adonner à des actes subversifs. C'est bizarre qu'un musulman tue un musulman. Et ce n'est pas les cadavres qui seront islamisés. C'est toute la complexité de cette question qui tarabuste l'esprit des plus éclairés. Car, les groupes extrémistes exploitent les critiques contre la corruption pour inciter la population à épouser un autre modèle social et politique inspiré par la charia.

Pour endiguer ce phénomène, il faut une présence accrue de l'Etat tout en offrant les ser-

vices sociaux de bases qui siègent en la matière. Cela passe prioritairement par l'accès à la justice et la réduction des inégalités qui poussent les jeunes à la marge de la société et à emprunter la voie de l'extrémisme violent. A cela s'ajoute, la refonte des modes de gouvernance, l'adoption de l'offre et la demande de sécurité aux logiques du terroir, la gestion inclusive des ressources naturelles, des pouvoirs locaux et traditionnels du foncier, la distribution équitable et égalitaire de la justice. Une telle recette permettra indubitablement de former une digue qui résistera à toutes les tentatives des groupes extrémistes violents. La recherche de la paix n'a pas de prix. Le questionnement des mécanismes de gestion traditionnelle des différends s'impose à notre société qui est en perte de repère.

Les dernières attaques contre certains villages invitent les autorités de la Transition à revoir leur copie sur le plan sécuritaire. A chaque renouvellement du mandat de la Minusma, on assiste désespérément à des attaques ignobles. L'Etat doit tirer les leçons de ces événements malheureux car la sécurité constitue l'épine dorsale de la réussite de la transition.

■ Ibrahim Sanogo

# Production des statistiques culturelles et la gouvernance de la culture : **Les capacités des cadres du département renforcées !**



**L**a cérémonie d'ouverture de l'atelier de renforcement des capacités des cadres du ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme sur la production des statistiques culturelles et la gouvernance de la culture s'est tenue le lundi 20 juin 2022 au Centre International de Conférences de Bamako (CICB). Cette rencontre a été présidée par le Ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme Andogoly Guindo qui avait à ses côtés le représentant de l'OIF, Kanel Engandja-N'Goulou et du chef de bureau UNESCO, Ali DAO.

A travers cette initiative, l'OIF entend montrer, une fois de plus, toute sa détermination pour la mise en place d'un cadre favorisant l'émergence des systèmes de gouvernance de la culture informés, transparents et participatifs. Prenant parole, le ministre Andogoly GUINDO a déclaré que cet atelier de formation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet d'appui au renforcement des politiques, des industries culturelles et de promotion de la diversité des expressions culturelles

(ARPIC), financé par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour l'année 2021-2022. « **Je me réjouis de constater que les cadres et les professionnels de la culture et des statistiques culturelles de mon Département se retrouvent, autour de cette table, pour donner et recevoir, échanger leurs expériences sur les systèmes et mécanismes de gouvernance de la culture et de production des statistiques culturelles** », a déclaré Andogoly GUINDO.

En effet, il a rappelé qu'au cours des vingt dernières années, la culture comme secteur productif, a pris une part croissante dans les économies nationales. « **Les industries culturelles sont devenues des moteurs de croissance permettant la diversification des économies nationales, la génération de revenus et la création d'emplois, et ce, à la fois dans les économies en développement que dans celles qualifiées d'émergentes** », a-t-il dit.

Pour lui, il s'agit d'insister sur la portée stratégique que procure la bonne exploitation des

éléments culturels, notamment la bonne gouvernance de la culture, en mettant en lumière la place fondamentale de la culture dans les politiques et stratégies locales, nationales et mondiales de développement. « La culture façonne le développement et détermine les actions des communautés », a-t-il affirmé.

Andogoly Guindo a aussi ajouté que la richesse culturelle de notre pays contribue non seulement très peu aux initiatives de développement, mais également subit durement les menaces d'ordre naturel, anthropique.

« **A cela s'ajoute aussi les effets néfastes d'un ensemble de crises multiformes, à savoir la crise sécuritaire enclenchée à partir de 2010 et la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) à partir de la fin de l'année 2019. Sans oublier l'insuffisance de moyens humains, matériels, financiers et de partenariat entre les structures en charge de la production des statistiques culturelles, et de données statistiques quantitatives et qualitatives sur les résultats de la mise en œuvre des politiques, mesures et initiatives aussi bien dans les structures publiques que privées** », a-t-il conclu.

Cette session doit permettre aux participants d'apprécier entre autres les problématiques qui préfigurent la gouvernance de la culture „mieux apprécier la richesse culturelle, la place et le rôle de la culture dans le développement en vue d'une bonne gouvernance des actions dédiées à la culture.

Il s'agit de se doter d'outils pouvant contribuer à relever les nouveaux défis de l'heure et de stratégies développement par la culture, d'apprécier la nécessaire complémentarité et la synergie d'actions entre les cadres du Département en vue d'une meilleure coordination et suivi des programmes et projets culturels et enfin, de doter d'outils de mesure et de suivi-évaluation des indicateurs de performance des politiques culturelles.

■ Maffenin Diarra

# Ministère des Maliens Établis à l'Extérieur : Le Co-développement comme facteur d'intégration



**C**omment faire de la migration un facteur de développement dans le respect des lois et textes et de la dignité humaine, et pour le pays d'accueil, et pour le pays d'origine du migrant ? Voilà la question qui a prévalu à la création de la Cellule Technique du Co-développement (CTC) du Ministère des Maliens Établis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine. Une cellule dirigée par Dr Alou Barry, ancien Directeur National de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

La Cellule Technique de Co-développement (CTC) a, ce jour, plus d'une cinquantaine de projets réalisés dans différents domaines, à savoir Adduction d'eau sommaire, Micro barrages, Centres de santé, périmètres maraîchers, Construction de centres multifonctionnels pour les Femmes, construction de marchés, constructions des écoles. A cela s'ajoute l'appui à plus de 100 jeunes porteurs de projets d'investissement de la Diaspora seconde génération à travers les Incubateurs.

Le gouvernement malien a toujours réaffirmé son engagement et sa disponibilité à soutenir les initiatives de la diaspora. Il est aidé et assisté en cela par des partenaires techniques et financiers. Il faut à ce titre rappeler que dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action conjoint de la Valette sur la migration, l'Union Européenne a engagé l'AFD qui travaille depuis une vingtaine d'années maintenant avec la Cellule Technique de Co-développement pour appuyer et renforcer davantage les initiatives de la diaspora malienne.

Une initiative financée par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union Européenne pour l'Afrique sur la migration pour appuyer notre gouvernement dans la mise en place d'un dispositif de soutien et de promotion des initiatives de la Diaspora malienne dans le développement

local et d'investissement productif à travers le projet d'Appui aux Investissements de la diaspora malienne dans les régions d'origine, dont l'objectif global est de promouvoir le rôle de la Diaspora dans le développement socio-économique et la création d'emplois au Mali. Il y a trois semaines, le ministre des Maliens Établis à l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, procédait, dans le cadre de ce projet, à l'ouverture de la Maternité du CSCOM de Badialan III, en Commune III du District de Bamako, en présence de l'Ambassadeur de l'Union Européenne, Bart Ouvry, et de plusieurs autres personnalités. A cette occasion, le ministre Alhamdou Ag Ilyenne a rappelé que cette infrastructure est le fruit d'un partenariat fécond entre son département à travers la Cellule Technique de Co-développement, l'Union européenne, l'Agence Française de Développement (AFD), la diaspora malienne de France et les autorités locales de la Commune III.

Aussi a-t-il saisi l'occasion pour réitérer sa profonde gratitude et ses remerciements à l'endroit de l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement pour leurs appuis multiformes dans le domaine de la migration dans notre pays. Par la même occasion, il a adressé ses vives félicitations et encouragements au Docteur Alou Barry, Coordinateur de la CTC ainsi qu'à toute son équipe pour les résultats tangibles obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Appui aux initiatives de la Diaspora dans les localités d'origine ». Toujours dans le domaine de la migration, le ministre Ag Ilyenne a procédé, le lundi dernier, au lancement du forum national sur les impacts des actions et initiatives dans le domaine de la migration, en collaboration avec la Maison de la Presse. C'était en présence de M. Stefano Dejak, Ambassadeur d'Italie au Mali, du représentant de l'Union Européenne,

M. Mustapha Zlaf, du Représentant de l'UNESCO au Mali, M. Edmond Moukala...

Le ministre s'est dit très heureux de voir d'autres acteurs comme la presse s'engager dans la lutte contre la migration irrégulière et de renforcer les initiatives de l'Etat et de ses partenaires dans ce domaine.

Pour lui, la presse a une grande responsabilité dans la gestion de la migration, en ce sens qu'elle est appelée à présenter une image réelle des routes migratoires, de la situation dans les pays d'accueil et également mettre en exergue les cas de réussite et les ressources disponibles dans nos pays qui peuvent constituer de véritables espoirs pour la jeunesse. Le ministre a rappelé que les actions communes avec les partenaires internationaux, notamment l'Union Européenne et ses Etats membres, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et d'autres Agences du Système des Nations Unies, telles que l'UNESCO ou le HCR, ont permis, entre autres, d'assister près de 30 000 maliens en situation de détresse de 2017 à nos jours, de renforcer les actions de prévention contre la migration irrégulière dans les zones de forte émigration, de renforcer les capacités techniques et opérationnelles de plus de 1000 personnes...

Elles ont en outre permis d'améliorer la collecte, l'analyse et le partage des données migratoires en vue d'une meilleure planification des interventions, d'améliorer l'état de connaissances des acteurs sur le phénomène migratoire à travers la réalisation de plusieurs études, de promouvoir l'investissement productif et la mobilisation des compétences de la diaspora et de renforcer la coopération régionale et internationale en matière de migration.

Pour le Docteur Alou Barry, le souci commun partagé par la cellule qu'il dirige est de répondre efficacement aux attentes du gouvernement malien, des partenaires techniques et financiers et de la Diaspora malienne. « Dans cette tâche, nous ne faillirons pas », promet-il.

■ Yama DIALLO

# Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit : Communiqué de presse

**B**amako, le 21 juin 2022 : Le 17 juin marquait le huitième anniversaire de la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, conformément à la résolution A/RES/69/293 de 2015 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette journée vise à sensibiliser sur la nécessité de mettre un terme à ce type de violence pour le moins ignoble, de manifester de la solidarité envers les survivantes qui ne rencontrent trop souvent que rejet et humiliation, et de rendre hommage à celles et ceux qui luttent en première ligne pour éliminer ces crimes.

À cette occasion, l'Organisation des Nations Unies souhaite rappeler que les violences sexuelles commises dans le cadre du conflit Malien et utilisées comme une tactique de guerre et de terrorisme, représentent un facteur important de déplacement forcé de po-

pulations, et engendrent de nouveaux cycles de violence qui brisent la cohésion sociale et entravent la réconciliation.

La MINUSMA regrette profondément que ce type de violence continue d'être perpétré par toutes les parties au conflit et que le nombre des victimes/survivantes continue d'augmenter chaque jour malgré le renforcement de la reconnaissance mondiale de ce type de violence en tant que menace à la sécurité collective et obstacle au rétablissement de la paix, et malgré le renforcement du cadre normatif international condamnant le viol et autres formes de violences sexuelles liées aux conflits.

Il est nécessaire de rappeler que les violences sexuelles en temps de conflit sont constitutives de crimes de guerre et de crime contre l'humanité et représentent une stratégie rentable dans l'économie politique des conflits,

notamment pour les trafiquants d'êtres humains qui profitent de la vulnérabilité des populations visées.

Il est par ailleurs essentiel d'aller au-delà des approches réactives et de redoubler d'efforts pour empêcher ces crimes de se produire en premier lieu, notamment à travers des stratégies de prévention structurelles afin de s'attaquer aux causes profondes sous-jacentes et aux moteurs invisibles de la violence sexuelle. Conformément à son Mandat établi par le Conseil de Sécurité, la MINUSMA souhaite réaffirmer son engagement continue à œuvrer en collaboration avec le gouvernement Malien et conjointement avec l'ensemble des entités des Nations Unies pour lutter contre ce fléau. Cette journée internationale nous rappelle qu'il reste encore beaucoup à faire. Ensemble, nous devons donner la priorité aux efforts de prévention et de réponse, autonomiser les survivantes, fournir une assistance holistique, et déplacer la honte et la stigmatisation des victimes de crimes de violence sexuelle vers ceux qui les commettent ou les tolèrent.

Source : Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique de la MINUSMA



## Centre du Mali et dans la région de Gao : La MINUSMA condamne les attaques contre les populations civiles

Bamako, le 20 juin 2022 – La MINUSMA a appris avec consternation les attaques perpétrées par des groupes extrémistes contre plusieurs villages de la région de Bandiagara, dans le Centre du Mali, les 18 et 19 juin 2022. Plus d'une centaine de civils ont été tués, et plusieurs habitations ainsi que des magasins ont été incendiés. Ces attaques ont aussi provoqué le déplacement forcé de plusieurs centaines de civils.



**E**n outre, des attaques ont également eu lieu dans plusieurs localités de la région de Gao, causant la mort de dizaines de civils, ainsi que des déplacements de populations fuyant l'insécurité.

La MINUSMA condamne avec vigueur ces actes odieux qui constituent des atteintes graves au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire. La Mission présente ses condoléances aux familles des victimes et au gouvernement malien, et souhaite prompt rétablissement aux blessés. Elle s'associe pleinement au deuil qui frappe encore une fois le Mali.

Conformément à son mandat et dans le prolongement des contacts initiés dès que les informations sur les atrocités commises dans la région de Bandiagara lui sont parvenues, la MINUSMA a facilité, ce jour, une mission préliminaire des autorités de la région dans les zones affectées par les violences. Une équipe

intégrée de la Mission opérant à partir de Mopti y a pris part. De même, la Mission a aidé à l'évacuation de blessés vers la ville de Sévaré.

D'autres dispositions concrètes sont envisagées en appui aux efforts des autorités maliennes visant à assister les populations et à renforcer leur sécurité. De façon plus générale, la Mission poursuivra l'action engagée pour aider à la stabilisation du Centre du Mali, qui est l'une de ses priorités stratégiques.

Des mesures spécifiques sont également en cours pour faire face à la recrudescence d'attaques contre les populations civiles dans la région de Gao. Celles-ci s'inscriront dans le prolongement de l'action qui avait été lancée, il y'a de cela plusieurs semaines, après que les groupes extrémistes ont commis de graves exactions dans la région, en particulier dans le cercle d'Ansongo.

Par ailleurs, et en application de son mandat

relatif aux droits de l'homme, la MINUSMA diligentera une enquête sur les circonstances précises de ces attaques. Il s'agira ici de soutenir les autorités maliennes compétentes dans leurs efforts visant à identifier et à traduire en justice les auteurs de ces actes odieux.

La MINUSMA reste disposée à apporter tout autre appui dont les autorités maliennes auraient besoin, y compris le déploiement de moyens supplémentaires dans les zones affectées par la violence. Il est plus que jamais nécessaire d'intensifier les efforts pour assurer une meilleure protection des populations civiles et, à cet effet, de mobiliser toutes les ressources disponibles et d'assurer leur utilisation judicieuse.

Source : MINUSMA

# L'INPS demeure au service des populations maliennes pour leur offrir l'espoir d'un avenir radieux



## L'INPS au service des assurés sociaux



**INSTITUT NATIONAL  
DE PREVOYANCE SOCIALE**



[www.inps.ml](http://www.inps.ml)



Email : [inps@inps.ml](mailto:inps@inps.ml)



[INPS.Mali](https://www.facebook.com/INPS.Mali)



[@INPS\\_Mali](https://twitter.com/INPS_Mali)

# Me Cheick Oumar Konaré au sujet de la nouvelle loi électorale : « Le CNT a initié 92 amendements qui ressemblent à du sabotage »

Le Conseil National de Transition (CNT) a voté le vendredi 17 juin dernier la nouvelle loi électorale qui régira désormais toutes les élections au Mali. L'adoption de cette loi suscite de nombreux débats qui amènent des désaccords entre la partie gouvernementale appuyée par ses défenseurs et le CNT.



Le désaccord n'est pas seulement entre le Gouvernement et le Conseil National de Transition, il est aussi visible dans plusieurs secteurs socioprofessionnels. Ils sont nombreux à ne pas approuver cette nouvelle formule pour élire les élus de la nation malienne. C'est le cas de Me Cheick Oumar Konaré, qui a rappelé ceci sur Africable Télévision dans l'émission « Débat du dimanche » : « Nous ne sommes pas en démocratie, nous sommes sous un régime d'exception dirigé par des militaires. Par conséquent, les membres du CNT ne sont pas là comme des élus du peuple, ce sont des gens qui ont été nommés par décret présidentiel. Quand on nomme des gens par décret présidentiel, il paraît plutôt étrange que dans les deux tiers, ils désavouent un projet de loi venu de l'exécutif. Il faut aller au-delà de l'événementiel pour comprendre. Cela traduit un message politique », a-t-il souligné.

Me Konaré explique les conséquences qui peuvent résulter de l'adoption de cette nouvelle loi électorale. Lisons ce qu'il avance comme argument : « J'ai parlé des désaveux de Gouvernement ; il pourrait aussi s'agir d'un désaveu du président de la Transition au cas où il ne serait pas avec ceux qui ont voté ces amendements. S'il n'est pas avec eux, la conséquence ne peut être que la dissolution du CNT. S'il est avec le CNT, la conséquence ne peut être que la démission du Gouvernement parce que le Gouvernement aura été privé de tous les moyens de changement et de réformes », dit-il.

Il n'écarte pas une ingérence de la CEDEAO dans l'affaire. « Pourquoi serait-il possible de provoquer la démission du Gouvernement ? », s'interroge-t-il. Selon ses dires, cela le renvoie à ce qu'il a dit il y a 15 jours. « La CEDEAO a pris des sanctions contre le Mali à la demande de la France. Et je vous ai dit que les sanctions

ne seraient pas levées tant qu'il n'y aurait pas de concessions publiques ou secrètes à la France. Peut-être la tête du Premier ministre sera sacrifiée sur l'autel de la levée des sanctions de la CEDEAO », soupçonne Me Konaré. Sur la question d'une concertation, il a expliqué qu'un projet de loi a été déposé depuis décembre 2021 et que tout le monde a été entendu. Selon lui, il y a bel et bien eu des concertations. À l'entendre, le problème, c'est que le CNT a initié 92 amendements, cela ressemble à du sabotage en règle. La loi ne reflète plus ce que le Gouvernement a voulu. Ce n'est plus l'AIGE qui va organiser les élections, mais le Ministère de l'Administration territoriale », a regretté Me Konaré.

Moriba DIAWARA  
Source : LE COMBAT



## Mali : La classe politique divisée après l'adoption du projet de loi électorale par le CNT

Le Conseil National de Transition (CNT) a adopté, le vendredi 17 juin 2022, le projet de loi portant loi électorale à la majorité de 115 voix pour, 3 contre et zéro abstention. Avant l'adoption de ce projet de loi, 92 amendements ont été proposés par la Commission des Lois du CNT qui ont été aussi adoptés par la majorité des membres du CNT. Tout juste après l'adoption de cette nouvelle loi électorale au Mali, la classe politique a réagi. Les partis politiques Adema-PASJ et YELEMA ont tous salué l'adoption de cette loi par le CNT qui « marque une étape importante dans le processus de retour à un ordre constitutionnel normal ». Par contre, le Mouvement du 5 Juin-Rassemblement des Forces Patriotiques du Mali (M5-RFP) suggère au Président de la Transition, Colonel Assimi GOÏTA, de « ne pas promulguer la loi amendée et adoptée par le CNT en l'état et la renvoyer pour une seconde lecture ». Le M5-RFP estime que les amendements apportés au texte par le CNT « dénaturent l'Organe unique et indépendant tel que voulu par les Forces vives qui ont participé aux différentes concertations ».



**D**ans une déclaration rendue publique le 18 juin 2022, l'Adéma-Parti Africain pour la Solidarité et la Justice (Adéma-PASJ) a salué l'adoption par le CNT de la nouvelle loi électorale qui trace véritablement la voie vers le retour à l'ordre constitutionnel, reflète les aspirations profondes des forces vives de la nation et, certainement, celles de la Communauté internationale. « L'Adéma-PASJ adresse ses vives félicitations aux honorables membres du Conseil National de Transition pour l'adoption de cette loi électorale, un acte historique qui permet de rassurer les acteurs du processus électoral ainsi que tous les partenaires de notre pays engagés pour la réus-

site de la Transition. L'Adéma-PASJ rappelle que cet acte historique posé par l'organe législatif de la Transition, consacre un engagement fort des Autorités à créer les conditions pour la réussite de la Transition et à mettre fin aux souffrances des populations victimes de sanctions économiques et financières de plus en plus insupportables », révèle l'Adéma PASJ. Le parti rappelle également que l'organisation d'élections démocratiques, apaisées et inclusives pour le retour à l'ordre constitutionnel sera la victoire du peuple malien, de sa classe politique et de toutes les parties prenantes au processus électoral. « C'est pourquoi l'Adéma-PASJ exhorte la Communauté Internationale,

notamment la CEDEAO, à accompagner au mieux notre pays pour la réussite de sa Transition, dans sa lutte contre le terrorisme en vue d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel. L'Adéma-PASJ invite tous les Maliens à l'union sacrée autour du Mali et en appelle au sens du devoir et du patriotisme, pour un Mali uni, stable et prospère », conclut le parti présidé par Pr. Marimantia Diarra.

Le Parti Yelema (Changement) de l'ancien Premier ministre, Moussa Mara, abonde dans le même sens. Selon le parti Yelema, l'adoption de cette loi marque une étape importante dans le processus de retour à un ordre constitutionnel normal. « Le parti YELEMA « Le Change-

ment » salue la démarche inclusive, constructive et démocratique conduite par le CNT et ayant permis une nette amélioration de la qualité du texte initial, et exhorte les Autorités de la Transition à toujours privilégier une telle démarche face aux nombreux défis auxquels notre pays fait face dans cette phase cruciale de notre histoire commune. Le parti YELEMA comme à l'accoutumée restera vigilant sur le reste du processus et invite les autorités à rester fidèles aux amendements du CNT dans la version finale du document », révèle le communiqué du parti présidé par Dr. Youssouf DIWARA en date du 18 juin 2022.

Réuni en session le lundi 20 juin 2022, le Comité Directeur du PARENA a salué le sens de la responsabilité, de la quête de consensus et de cohésion nationale qui a guidé la commission " Lois" et le Conseil National de Transition (CNT) tout au long du processus d'adoption de la loi électorale.

### Les griefs du M5-RFP

Pourtant, le M5-RFP, présidé par l'actuel Premier ministre, Choguel Kokalla Maïga, n'approuve pas le texte adopté par le CNT. Dans un Mémoire rendu public, le 19 juin 2022, le M5-RFP indique que l'adoption du nouveau projet de loi devrait permettre de réduire le nombre de structures intervenant dans l'organisation des élections, de garantir l'efficacité, la performance et la crédibilité dans la gestion des élections. « Le M5-RFP est fondé à croire que la dénaturation profonde du projet de loi par le CNT entre dans une vaste stratégie globale et multiforme de déstabilisation de la

Transition en collaboration avec certaines forces hostiles au changement et à l'idée même du Mali Koura », précise le Mémoire du M5-RFP. Ce Mouvement qui regroupe des partis politiques et des organisations de la société civile indique que les propositions d'amendements sont de nature à remettre en cause la vision de la réforme du système électoral, notamment le statut et la nature juridique de l'AIGE, qui ne serait finalement ni un organe unique, ni indépendant, ni autonome et impartial. « L'atteinte à l'unicité et à l'indépendance de l'AIGE (Autorité indépendante de gestion des élections), par l'introduction du MATD (Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation) à travers un article 5 nouveau dans les attributions de l'AIGE, qui vient en totale contradiction avec l'article 1er du projet de loi et la création de l'AIGE. Et au lieu d'un organe unique indépendant de gestion des élections, l'amendement instaure la gestion des élections par deux structures : le MATD et l'AIGE. Il s'agit là d'une véritable remise en cause de la vision de la Transition pourtant actée par le CNT dans le PAG (Programme d'action du gouvernement), puis dans la Charte révisée qui y introduit comme nouvelle mission de ladite Transition la mise en œuvre des recommandations des ANR (Assises nationales de la refondation) qui ont retenu la mise en place de l'AIGE, autant que les conclusions de la Table-ronde, et de l'Atelier d'échanges sur la loi électorale, et même celles du DNI (Dialogue national inclusif) », indique le M5-RFP sous la plume de son vice-président, Bouba K. TRAORE. Selon le M5-RFP, les partis politiques ne sont pas exclus comme

le donnent à penser les amendements du CNT. « Visiblement les membres du CNT s'étaient inscrits dans une logique de crise entre les Institutions de la Transition, notamment avec le Gouvernement voire l'Exécutif, et ce, en privant ou en coupant la parole aux Ministres, en les rabrouant en méconnaissance totale de la courtoisie institutionnelle due à leur rang et en violation du Règlement intérieur de CNT ; ce qui amène à poser des questions quant à la bonne foi des uns et des autres pour la véritable réussite de la Transition », indique le M5-RFP. Pour le Mouvement, les amendements apportés au texte par le CNT dénaturent l'Organe unique et indépendant tel que voulu par les Forces vives qui ont participé aux différentes concertations, qui ont résolument opté pour des réformes de refondation. « Au lieu donc que le projet de texte nous inscrive dans le processus du « Mali Koura », la loi réécrite et adoptée nous maintient dans le « Mali Kôro ». Au regard de l'importance de la loi électorale dans la réussite de la Transition, il convient d'envisager un certain nombre d'actions : Suggérer au Président de la Transition de ne pas promulguer la loi amendée et adoptée par le CNT en l'état et la renvoyer pour une seconde lecture, afin de prendre en compte les véritables exigences du Peuple malien issues des Assises Nationales de la Refondation pour poser les fondements solides du Mali Koura », conclut le Mémoire du M5-RFP.

Aguibou Sogodogo  
Source: Le Républicain



# Production des statistiques culturelles et la gouvernance de la culture : Les cadres du Ministère de la Culture en formation pour la mise en place d'une solide industrie culturelle et créative

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a financé un atelier de formation de cinq jours à l'intention des acteurs cadres du Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme sur la production des statistiques culturelles et la gouvernance de la culture. Ledit atelier a ouvert ses portes le lundi 20 juin 2022 au Centre International de Conférences de Bamako, sous la houlette du Ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, Andogoly Guindo. L'objectif est de permettre aux acteurs culturels maliens de mettre en place une solide industrie culturelle et créative en mesure d'aider le pays à profiter mieux des retombées du secteur ; de contribuer considérablement à la croissance économique; et de faire de la culture un secteur productif.



**A** l'ouverture de l'atelier, le représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Engandja N'Goulou Kanel, a montré les bienfaits d'un tel atelier à l'intention des cadres du Ministère de la Cul-

ture et des acteurs culturels maliens dans le but de booster le secteur et de permettre au Mali d'en tirer meilleur profit. Il a reconnu que le Mali a une longue tradition culturelle et que sa structure est heureuse de contribuer à la

propagation de cette culture via cet atelier de formation. Selon lui, il faut que cette formation profite aux acteurs culturels du Mali afin de mettre en place des documents programmatiques indispensables pour le développement de l'industrie culturelle malienne. Il a réaffirmé l'engagement de l'OIF à continuer à collaborer avec le Mali malgré le contexte sécuritaire et politique tendu. Quant au Ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, Andogoly Guindo, il a signalé que le présent atelier entre dans le cadre du projet d'appui au renforcement des politiques, des industries culturelles et de promotion de la diversité des expressions culturelles au Mali. Pour lui, son organisation en cette période montre la détermination de l'OIF pour la mise en place d'une industrie culturelle et créative, la promotion de la diversité culturelle, et le rayonnement de la culture malienne sur toutes les grandes scènes internationales. Le ministre Guindo a invité les participants à s'armer de courage et d'abnégation afin d'œuvrer pour la promotion de la riche culture malienne. Durant cinq jours, les acteurs culturels du Mali, avec l'appui des experts venus de plusieurs pays, passeront en revue le secteur et essayeront d'apporter des réponses nécessaires permettant au Mali de prendre son envol sur le plan culturel.

Moussa Samba Diallo  
Source : Le Républicain

# BAD : Jacques Edjangué au poste de vice-président par intérim du Complexe chargé de la gestion des personnes et des talents

Le Groupe de la Banque africaine de développement a annoncé, lundi à Abidjan, la nomination de M. Jacques Edjangué au poste de Vice-président par intérim du Complexe chargé de la gestion des personnes et des talents, à compter du 20 juin 2022.

**D**e nationalité camerounaise, Jacques Edjangué est l'actuel directeur par intérim du Département de la gestion des ressources humaines, ainsi que du Département des services linguistiques. Professionnel chevronné et leader stratégique, il jouit d'une vaste et riche expérience au sein de la Banque.

Jacques a transformé les services linguistiques qu'il dirigeait, déployant une série de réformes et d'innovations : tirer parti des technologies de l'information dans les services linguistiques, exploiter les technologies de pointe en traduction, informatiser les flux de travail dans les services d'interprétation et moderniser les services linguistiques en recourant à l'intelligence artificielle et aux réseaux neuronaux, notamment.

## Jacques a fait preuve d'une connaissance et d'une expérience pratique profondes en matière de ressources humaines et de gestion du personnel

À la tête du Département de la gestion des ressources humaines, dont il est le directeur par intérim depuis juin 2020, Jacques Edjangué a supervisé l'élaboration et la mise en œuvre de nombreuses initiatives et réformes majeures telles que la révision complète du Statut et du règlement du personnel ou du Cadre de gestion de la performance.

Avant de rejoindre la Banque, Jacques Edjangué a dirigé les Services linguistiques et des conférences du Secrétariat du Groupe international d'éminentes personnalités, créé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Il fut également l'interprète personnel de Ketumile Masire, ex-président du Botswana et facilitateur du processus de paix en République démocratique



du Congo. Nommé directeur adjoint et représentant permanent adjoint à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) en 2000, il a représenté l'OIF auprès de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et de l'Union africaine à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Titulaire d'un MBA de l'université d'État du Colorado aux États-Unis, Jacques Edjangué détient aussi deux Master II de l'université de Buea au Cameroun, l'un en interprétation et l'autre en traduction. À quoi s'ajoutent une maîtrise en littérature afro-américaine de l'université camerounaise de Yaoundé I, un diplôme de littérature anglaise de l'université britannique d'East Anglia et un autre en leadership et en négociation de l'université de Harvard, aux États-Unis.

« Je tiens à remercier le président Adesina pour cette nomination qui m'offre l'occasion de continuer à assurer le leadership et à donner les orientations nécessaires pour la refonte, la gestion et la mise en œuvre des stratégies et priorités institutionnelles en matière de développement des ressources humaines à la Banque », a déclaré M. Edjangué, à sa nomination.

« La nouvelle vice-présidence chargée de la

gestion des personnes et des talents a été créée pour accorder une plus grande priorité et donner plus de visibilité aux personnes, aux compétences et à la gestion des talents, et pour accroître l'engagement et l'expérience professionnelle générale du personnel et de toutes les personnes qui sont au service de la Banque », a souligné le président du Groupe de la Banque africaine de développement, Akinwumi Adesina. Et d'ajouter : « J'ai le plaisir de nommer Jacques Edjangué au poste de vice-président par intérim du Complexe de la gestion des personnes et des talents. Au cours des deux dernières années où il était en charge du Département des ressources humaines, Jacques a fait preuve d'une connaissance et d'une expérience pratique profondes en matière de ressources humaines et de gestion du personnel. Il contribuera à donner le leadership nécessaire pour orienter cette nouvelle vice-présidence, pendant que l'on continue de prospecter à l'international pour trouver le vice-président titulaire du nouveau Complexe en charge de la gestion des personnes et des talents, et jusqu'à ce que celui-ci soit nommé. »

Source : croissanceafrique.com

## Affaire audio sur Cellou, manif du FNDC, la justice : Une défense laborieuse de Gaoual

**L**e ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire et également porte-parole du gouvernement, a été interpellé ce lundi 20 juin chez nos confrères d'Espace FM sur plusieurs sujets d'actualité.

Interrogé sur l'authenticité d'un audio qui a fait le tour de la toile et dans lequel un plan est mis en œuvre pour éliminer le candidat de l'UFDG, Cellou Dalein Diallo de la course à l'élection présidentielle, le ministre Ousmane

Gaoual Diallo est resté évasif. Il s'est contenté d'affirmer ceci : « les gens ne sont pas idiots, ils développent leur intelligence pour arriver au bout de leur conclusion. Cela ne sert pas à grand-chose... J'ai pris la décision de ne pas être dans les courants politiques internes ou externes. Je fais en sorte que mon action ne souffre pas d'ambiguïté sur la neutralité que j'observe pendant cette action. Je ne voudrais pas que quelqu'un puisse penser quoique ce soit que j'agis contre telle ou telle autre per-

sonne. Je suis un acteur politique connu, j'essaie d'agir dans la transparence et dans la neutralité pendant mon passage dans le gouvernement. Il y a beaucoup de choses qu'on dit, je préfère ne pas donner mes émotions personnelles. Je ferais aucun commentaire pour ne pas ajouter quelque chose à l'ambiance. »

Face à la menace de manifestation annoncée par le Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC), le ministre Gaoual Diallo a déclaré que si la transition échoue, cela veut dire qu'on recommence dans les difficultés, dans les souffrances que nous avons endurées alors que l'objectif principal est d'aller vers un lendemain meilleur. « Il y a des gens qui agissent peut-être même inconsciemment pour faire échouer la transition. Si tel est le cas, les gens pensent que ce serait un régime, je dis non mais plutôt, toute la Guinée. C'est en cela, je pense que toute la Guinée doit se donner les mains pour que la transition réussisse », a-t-il lancé.

Sur l'interdiction des manifestations en Guinée, le ministre Gaoual déclare : « c'est nécessaire dans la phase actuelle des choses que les manifestants même si elles sont des « libertés » universellement reconnues, leur exercice n'est pas bien en cette période précise. Il faut faire beaucoup attention pour ne pas considérer cela lorsqu'on l'encadre par des dispositions lorsque les risques sont élevés. » A la question de savoir si le Conseil National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) a un plan pour recalculer certains leaders politiques, le ministre Ousmane Gaoual Diallo précise : « tout n'est pas bon et tout n'est pas parfait. Notre appareil judiciaire est en construction comme tous les autres secteurs de la vie publique. Il ne faut pas qu'on mette seulement l'accent sur les actions qu'il rate. Qu'on aide la justice à garder et garantir son autonomie ainsi que son indépendance en lui donnant des moyens et des ressources nécessaires. Parce que sans elle, le pays ne pas aller de l'avant ».

Source : GuinéeNews.com



# Angleterre Yves Bissouma : Le malien brise la malédiction des anciens lillois qui ne rapportent rien à leur club acheteur

Club tremplin pour beaucoup de joueurs, notamment les joueurs africains, Lille n'a pas toujours été gage de réussite pour les clubs européens qui ont parié sur ses joueurs. Yves Bissouma, récemment transféré de Brighton à Tottenham, est l'une des rares exceptions de ces dernières années.



**E**n effet, cédé par Lille à Brighton en 2018 pour 17 millions d'euros, le milieu relayeur malien a été transféré chez les Spurs il y a quelques jours contre 29,2 millions d'euros.

Une vente qui permet au club anglais de réaliser une véritable plus-value en doublant quasiment ce qu'il avait misé sur l'international malien, bonus compris.

Malheureusement, ce pari réussi de Brighton est une exception à la règle. Et pour cause, Lille, qui est un club très bon vendeur, n'a jamais pour autant garanti de plus-values pour les écuries qui achètent chez lui. De nombreux joueurs africains comme Nicolas Pépé, Yousouf Koné ou encore Ibrahim Amadou sont concernés par cette « malédiction ».

Voici quelques exemples de mauvaises opérations sportives et financières pour les clubs acheteurs chez Lille (concernant les joueurs africains) :

Nicolas Pépé : LOSC -> Arsenal (80M€), aujourd'hui sur le départ et estimé à 25M€  
Yousouf Koné : LOSC -> OL (9M€), aujourd'hui baladé de prêt en prêt et estimé à 2M€

Ibrahim Amadou : LOSC -> FC Séville (14,4M€), départ libre en janvier 2022

Fodé Ballo-Touré : LOSC -> AS Monaco (11M€), vendu pour 5M€ en juillet 2021

Hamza Mendyl : LOSC -> Schalke 04 (6M€), baladé de prêt en prêt et estimé à 800K

Sofiane Boufal : LOSC -> Southampton (18,7M€), départ libre en octobre 2020

Djibril Sidibé : LOSC -> AS Monaco (15M€), départ libre cet été

Adama Traoré : LOSC -> AS Monaco (14M€), vendu pour 2M€ en septembre 2020

Jean II Makoun : LOSC - Olympique Lyonnais (14M€), vendu pour 6,2M€ en janvier 2011

Kader Keita : LOSC -> Olympique Lyonnais (16,8M€), vendu pour 7,5M€ en juillet 2009

Peter Odemwingie : LOSC -> Lokomotiv Moscou (10M€), vendu pour 3M€ en août 2010

Source : Africatopsports.com



## Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous pouvez amorcer une formation pour redonner du souffle à votre carrière. Saturne et Pluton-Capricorne vous obligent à faire des concessions et effectuer des tâches peu agréables avant de vous sentir à un poste qui correspond le plus à votre personnalité.

Vous continuez de réfléchir à des moyens de réaliser des économies. Vous pouvez trouver des astuces ou réaliser du bricolage encore pour aujourd'hui. Le besoin de transformer les objets pour éviter des frais est un moyen de stabiliser votre trésorerie.



## Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous arrivez plein de bonnes intentions au travail. Vous décidez de laisser les vieilles querelles entre collègues au placard. Vous relativisez, vous ne rétorquez plus aux petites piques. Vous vous sentez plus léger et ça fait du bien !

Vous redoutez la pénurie, mais vous n'avez aucune crainte à avoir, la journée s'annonce bien. Aujourd'hui des petits revenus supplémentaires vous permettent de vous octroyer quelques bonus, ça tombe très bien. Vous êtes plus que satisfait.



## Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Les discussions avec un collègue peuvent vous envoyer vers des pistes professionnelles inattendues. Votre besoin de communiquer peut vous orienter vers une activité en équipe. Un nouveau poste peut être recherché en dilettante, car rien ne presse.

Des déceptions sont possibles avec les attentes matérielles. Si l'on vous demande de prêter de l'argent, réfléchissez à deux fois. Le budget est insuffisant dans le train de vie. Votre salaire part rapidement dans les sorties amicales et les coups de coeur.



## Cancer (21 juin - 21 juillet)

Un tournant de carrière pourrait subvenir si vous le souhaitez depuis longtemps. Jupiter s'y emploie et la promesse d'une meilleure situation stimule votre esprit d'entreprise. Vous vous montrez nettement plus actif et les résultats vous donnent raison.

Toutes les conditions sont réunies pour l'amélioration de votre situation, de votre confort de vie et de vos finances. Il faut dire que vous avez fait ce qu'il fallait pour ! Rien n'est dû au hasard. Le mérite en revient à vous seul.



## Lion (22 juillet - 23 août)

Vous aimeriez avoir des responsabilités plus grandes. Avec Uranus en Taureau, ce souhait peut se présenter d'une façon inattendue, par un remplacement momentané. Ne provoquez pas la situation, le hasard et une rencontre sont à l'origine de cette évolution.

L'imprévu est l'une des causes de dépenses imprévisibles. Cependant, Mercure dans votre signe vous donne une bonne disposition pour la gestion et pour bien organiser le budget. Des astuces ou de bonnes affaires sont possibles pour gagner des économies.



## Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous êtes un excellent élément dans votre entreprise. Votre hiérarchie vous donne de nouvelles responsabilités, vous avez l'opportunité de démontrer vos talents. Vous reprenez la direction d'un projet en cours, votre détermination paie. Foncez !

Aujourd'hui vous pouvez améliorer vos revenus, mais avant de vous lancer, réfléchissez bien, n'agissez pas sur un coup de tête. Vous avez besoin de conseils avisés. Pour éclairer votre lanterne, rapprochez-vous d'une personne spécialisée en finances.



## Balance (23 septembre - 22 octobre)

Les astres en Vierge vous donnent envie de vous isoler. Une petite introspection survient par rapport à votre carrière professionnelle. Vous pouvez songer en secret à un tournant dans votre parcours professionnel. Cependant la patience est recommandée.

Pour réaliser des économies, vous pouvez faire du bricolage ou vous orienter vers les soldes. Vous êtes prudent pour les dépenses qui ne sont pas liées à des obligatoires. Le bon sens règne, si vous faites un achat cher, pensez à le régler en plusieurs fois.



## Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

C'est le moment d'agir ! Mars booste votre esprit d'entreprise et Neptune votre inspiration. Avancez vos pions. Une rencontre importante pour votre avenir professionnel est possible aujourd'hui. Soyez attentif aux signes !

Ne vous laissez pas tenter par un achat qui constituerait une dépense excessive. Ce n'est pas parce que vous avez un compte bien garni que vous devez le dilapider. Freinez votre désir de possession qui en fait ne compense qu'un manque dans un autre domaine. À méditer !



## Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vous pourriez engager une formation intéressante pour la continuité de votre carrière professionnelle. Jupiter en Sagittaire vous donne la possibilité d'amorcer des démarches et faire valoir vos compétences et de passer à une étape prometteuse pour l'avenir.

Il règne un climat de dépenses diverses qui partent dans les articles pour vous faire plaisir. Les vêtements et les coups de coeur dans les boutiques peuvent faire partie de vos achats. Des petites contrariétés sont capables de créer des dépenses compulsives.



## Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Un proche de votre entourage professionnel vous fait de l'ombre. Vous êtes agacé de voir cette personne dans le top du classement, vous tentez de lui tirer la bourre, vous avez plus d'un tour dans votre sac, vous usez de différents stratagèmes.

Aujourd'hui grâce à des finances prospères vous prenez les devants pour faire de nouveaux projets. Achats de mobilier ou autres, vous listez ce dont vous avez besoin. Vous adoptez un comportement raisonnable. Bravo, c'est tout à votre honneur.



## Verseau (20 janvier - 19 février)

Les activités réclament d'être réactif et d'anticiper aussi pour évoluer. Vous êtes largement à la hauteur et pouvez booster ceux qui travaillent à vos côtés. Attention à la rivalité professionnelle qui pourrait s'abattre dans un projet professionnel.

Si vous faites une sortie avec un ami, il est nécessaire de vous fixer une limite de dépenses. Les astres vous donnent envie de craquer sur des articles haut de gamme ou des objets décoratifs pour embellir votre intérieur. Les dépenses sont diversifiées.



## Poisson (19 février - 21 mars)

Vous préparez activement votre rentrée. Vous ne laisserez rien au hasard. Vous revoyez l'organisation, anticipez votre planning et mettez en place de nouvelles stratégies. Vous êtes à fond dans votre job, la famille pourrait s'en plaindre... Sous les influx bénéfiques de Saturne et de Pluton, votre gestion sera exemplaire ! Si tel n'est pas le cas, ces deux astres vous rappelleront à l'ordre ! Vous ne pourrez échapper à la vérification de vos comptes et à une refonte de votre budget.



L'information est l'oxygène des temps modernes

# Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

# 70 44 22 23